



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Frais de représentation de la porte-parole du Gouvernement

Question écrite n° 22723

Texte de la question

M. François Jolivet interroge Mme la secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, porte-parole du Gouvernement, sur l'utilisation de sa dotation annuelle au titre des frais de représentation. Il souhaiterait connaître pour l'année 2018, la ventilation de cette dotation selon la nature des dépenses : frais de restauration, cocktails, frais de réceptions, conférences de presse, accueils d'événements, dépenses liées aux déplacements, achat de matériels, fleurs, abonnements aux médias, présents.

Données clés

Auteur : [M. François Jolivet](#)

Circonscription : Indre (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22723

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : [Porte-parole du Gouvernement](#)

Ministère attributaire : [Porte-parole du Gouvernement](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 septembre 2019](#), page 8008

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)